



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 21 mars 2013

à
Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges

Objet : Mobilité interdépartementale des personnels 1er degré de la Creuse

Monsieur le Recteur,

La mobilité des personnels du 1er degré est un souci récurrent pour le département de la Creuse. Cette année, seules 4 demandes de sortie sur 86 ont été satisfaites. La Creuse reste donc, et ce depuis 5 années consécutives, le département de France qui a le plus faible taux de satisfaction. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que, par ailleurs, 40 collègues avaient mentionné la Creuse dans leurs vœux (dont 20 en vœu 1) et n'ont pas obtenu satisfaction. Le manque d'attractivité de notre département n'est donc pas en cause.

Le groupe de travail académique a eu lieu le 19 décembre 2012, l'engagement avait été pris de le réunir à nouveau courant janvier 2013 pour définir les calibrages mais cet engagement n'a pas été tenu à ce jour.

Comme indiqué lors de notre entrevue du mercredi 20 mars, nous souhaiterions que des engagements soient très rapidement pris pour réparer cette injustice. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir mettre en œuvre les propositions suivantes :

a- 14 collègues creusois demandant à intégrer la Haute-Vienne ont un barème supérieur à 600 points : nous souhaitons que leur exeat de Creuse et leur ineat en Haute-Vienne soient actés avant le 15 avril 2013. Ceci permettrait, pour les collègues entrant en Haute-Vienne de participer aux opérations du 2ème mouvement et pour les personnels restant en Creuse de postuler sur les postes libérés, et se rapprocher ainsi de leur domicile .

b- 5 collègues demandant le Puy-de-Dôme ont un barème supérieur à 600 points. Aucune sortie pour le Puy De Dôme n'a eu lieu depuis 3 ans, engendrant des situations personnelles et professionnelles difficiles. Nous vous demandons d'intervenir auprès de votre collègue du Puy-de-Dôme pour régler ces situations douloureuses.

c- accorder l'exeat à l'ensemble des personnels qui l'avaient obtenu l'année dernière et prendre en compte l'ancienneté de la demande de sortie du département de la Creuse, avec ou sans rapprochement de conjoint

d- accorder l'exeat à tous les personnels qui n'habitent pas dans le département et n'occuperont pas de poste à la rentrée

e- accorder l'ineat à chaque personne qui demandera la Creuse

f- réunir le groupe de travail académique courant avril afin de définir les capacités d'accueil et de sortie de chaque département pour autoriser des sorties supplémentaires

g- enfin, nous renouvelons notre demande de voir nos collègues Isabelle et Thomas Faillon intégrer enfin notre département. Aucune raison administrative ne peut justifier de maintenir ces personnels dans une telle détresse.

Il nous semble urgent de répondre à ces situations. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre des engagements dès aujourd'hui en faveur des collègues de notre département pour favoriser leur mobilité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS